

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 28 AOUT 2018

Ouverture de la séance à 20h00 par le Président Patrick Thévoz. Il souhaite la bienvenue aux conseillers et aux municipaux, aux représentants de la jeunesse ainsi qu'à Ludmila Glisovic Kormann de la Broye, Anton Bruni du Murtenbieter s'étant excusé.

Appel :            Présents : 29            Excusés : 6            Non excusés : 0

Ordre du jour :            Appel

- 1) Approbation du PV et de l'extrait des délibérations de la séance du 19 juin 2018
- 2) Approbation de l'ordre du jour
- 3) Informations du Président
- 4) Préavis municipal N° 04/2018 : Construction d'un local de stockage attenant au bâtiment de la voirie
- 5) Nomination d'une commission temporaire pour l'étude du règlement du personnel communal
- 6) Informations municipales
- 7) Divers et propositions individuelles

### 1. Approbation du PV et de l'extrait des délibérations de la séance du 19 juin 2018

Le PV et l'extrait des délibérations avec sa modification (ajout de T. Miauton comme membre de la commission des finances) sont approuvés à l'unanimité.

### 2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

### 3. Informations du Président

Le Président procède à la lecture d'une lettre de remerciements de la part de la Halte-garderie La Ribambelle en relation avec le don de Fr. 415.- fait par les membres du conseil.

### 4. Préavis municipal N° 04/2018 : Construction d'un local de stockage attenant au bâtiment de la voirie

*S. Giannini Heim* explique le préavis. Elle présente les plans. Le projet a été réalisé en collaboration avec les membres de la Jeunesse qui y ont investi beaucoup d'énergie et de temps. Le projet a été finalisé par *S. Carrard* qui a constitué le dossier pour la mise à l'enquête et assuré le contrôle des devis présentés. Le local sera séparé du local de voirie et son enceinte sera clôturée. Des toilettes et un lavabo y seront installés. *S. Giannini Heim* précise que ce projet n'est pas soumis à la loi sur les marchés publics en raison de sa petite importance (moins de 150'000.-).

La commission des finances, par son rapporteur *R. Tacheron*, remercie la jeunesse pour le travail effectué jusqu'alors. Au vu du matériel à stocker et du nombre de membres constituant la jeunesse, la commission recommande au conseil d'accepter le préavis, précisant qu'une convention réglera l'utilisation du local. La commission demande toutefois à la Commune de garder une parcelle libre dans la zone artisanale pour un éventuel agrandissement du local de la voirie.

*S. Giannini Heim* précise que la mise à disposition d'un terrain pour l'agrandissement relève d'une réflexion qui doit être menée dans le cadre du PGA et ne doit pas intervenir dans le vote de ce préavis.

*C. Vetterli* : Pourrait-on mettre des panneaux photovoltaïques sur le toit de ce bâtiment ? *S. Carrard* : au vu de l'orientation de la toiture du bâtiment (Nord), des panneaux ne seraient d'aucune utilité. *J. Laverrière* : soutient ce projet : si la jeunesse n'avait plus besoin d'autant de place ou si elle était amenée à disparaître, pourrait-on utiliser ce local pour d'autres activités (en cassant le mur pour agrandir le local de voirie par ex.)? *S. Giannini Heim*: absolument, on l'appelle d'ailleurs local de voirie dans le préavis et nous faisons un contrat de location sous la forme d'une convention avec les membres de la jeunesse.

Le conseil communal accepte à l'unanimité d'autoriser la municipalité à créer un local de stockage attenant au bâtiment de la voirie, d'octroyer un crédit de Fr. 95'000.- pour la création de ce local, de financer ce montant de Fr. 95'000.- de la manière suivante :

- Fr. 25'000.- représentant les travaux effectués par les membres de la société de jeunesse

- Fr. 70'000.- par un emprunt bancaire, aux meilleures conditions,

d'amortir l'investissement de Fr. 70'000.- sur une durée de 15 ans, à raison de Fr. 4'700.- par année par le compte 358.331, la première fois au budget 2019 et d'autoriser la Municipalité à entreprendre tout ce qui sera utile et nécessaire à cette réalisation

Le Président conclut ce point en soulignant sa satisfaction à voir le conseil soutenir la société de jeunesse et il remercie ses membres pour les travaux déjà effectués.

## **5. Nomination d'une commission temporaire pour l'étude du règlement du personnel communal**

**D. Aebischer**: informe le conseil qu'une commission a travaillé sur la rédaction du règlement et qu'il faut maintenant créer une commission qui émettra un rapport sur le préavis y relatif. Elle doit être composée de 3 personnes.

La commission pour l'étude du règlement du personnel communal sera constituée de :

- Christelle Roduit
- Yves Mischler
- François Cornaz

## **6. Informations municipales**

**M. Herrmann** : par un tout-ménage les habitants de la commune ont été informés de la démission du municipal D. Aebischer. Elle regrette vivement cette démission. David a abattu un énorme travail durant ses années passées en tant que Municipal. Ses collègues de la Municipalité le regretteront mais lui souhaitent surtout tout de bon pour son avenir professionnel. Une élection est prévue le 25.11. (1<sup>er</sup> tour). Le 2<sup>e</sup> tour aura lieu le 16.12. Les listes sont à déposer jusqu'au lundi 15 octobre 2018 à midi au bureau communal. Elle encourage les membres du conseil à en parler autour d'eux afin de trouver un remplaçant à David.

La Municipalité a reçu un courrier concernant le pédibus. Elle informe les membres du conseil que le pédibus est une initiative citoyenne, que la Municipalité soutiendra les intéressés mais que ce n'est pas à elle de le mettre en place.

**S. Giannini Heim** : nous avons créé un service technique en collaboration avec Avenches, Cudrefin et Vully-les-Lacs. Cette collaboration continue sous la forme de 4 séances par année. La prochaine aura lieu demain à Faoug. Lors de ces séances nous essayons d'harmoniser les procédures (notamment dans l'octroi des permis de construire ainsi que sur les règlements et les émoluments de la police des constructions). Nous mettons également ensemble nos compétences pour les révisions des PGA. Une plaquette sera publiée par les services techniques ACFV avec une description des procédures-types en matière des constructions. Cette plaquette a été créée sur la base d'un modèle existant utilisé par les communes de Grandson, Orbe et Yverdon-les-bains notamment.

Concept énergétique : **S. Giannini Heim** s'est inscrite pour des ateliers de formation organisés par la DGE. Ces ateliers ont pour but de donner des outils utiles à la réalisation et au suivi d'un projet énergétique. Ils sont offerts par le canton mais en contrepartie les participants doivent présenter des petites initiatives. Une idée serait de travailler avec une commission constituée de membres du conseil et de citoyens de la commune. Les intéressés peuvent s'adresser directement auprès de **S. Giannini Heim**.

**D. Aebischer** : ASIA, mise en place de l'horaire continu. Les 2 premiers jours avec repas de midi pris à la cantine sont derrière nous: 150 élèves ont mangé sur place lundi et mardi. D. Aebischer a déjà dû commander des tables et chaises supplémentaires pour pallier au manque de places disponibles dans le réfectoire.

Souper des nouveaux habitants : il a eu lieu vendredi dernier : 93 invitations ont été envoyées. 19 personnes ont répondu ne pas pouvoir participer et 3 personnes étaient présentes lors du souper (71 invitations sont restées sans réponse). Est-il nécessaire de reproduire l'exercice année après année au vu du nombre de participants ?

Il remercie ses collègues de la Municipalité. Ayant été propulsé du jour au lendemain comme Municipal, il s'est appliqué à remplir sa fonction au mieux et a « adoré faire ça ». Il a trouvé la fonction très enrichissante. Le Conseil et la Municipalité lui témoignent leur reconnaissance par une salve d'applaudissements.

**A. Kündig** : Les membres de la commission pour la fusion du groupement forestier ont été convoqués ce jeudi à 19h30 à l'hôtel de ville d'Avenches.

Le revêtement du passage à niveau de la route de Salavaux sera remplacé dans la nuit du 2 septembre 2018. Les CFF ont été contacté il y a 2 mois déjà.

Suite à des remarques d'habitants concernant des regards bruyants sur la route de Morat-Avenches, les regards ont tous été contrôlés avec l'entreprise Fachinetti. Un regard devra peut-être encore être changé.

Tous les autres sont OK. Il s'agit d'un effet du tapis phono-absorbant : on remarque maintenant beaucoup plus quand les voitures circulent sur ces regards.

P. Thévoz remercie David pour son énorme travail, son engagement et son dévouement pour son village et ses habitants.

### 7. Divers et propositions individuelles

R. Tacheron : est heureux d'apprendre que le revêtement du passage à niveau sera refait. Il ne faut pas juste boucher le trou mais bien changer tout le tapis car ce passage est très dangereux pour les cyclistes.

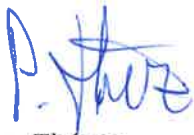
Il constate régulièrement des actes d'incivilité dans la Commune. Dernièrement, 4 à 5 sacs se trouvaient devant la déchetterie dimanche soir. Ces déchets sont évacués par nos soins et donc sont à notre charge.

Les sacs sont-ils ouverts ? Au moins pour essayer de retrouver une adresse. A-t-on une estimation des coûts inhérents à ces incivilités ? Pourrait-on mettre des caméras de surveillance ? A. Kündig : les sacs sont ouverts chaque fois par D. Pürro en présence de quelqu'un d'assermenté. Jusqu'à aujourd'hui nous n'avons trouvé aucun indice permettant d'identifier les contrevenants. Si vous trouvez des déchets abandonnés en forêt ou autre, merci de me contacter. Concernant les caméras, je vais demander à la police si nous avons le droit d'en installer.

Le Président remercie le bureau et rappelle à l'assemblée les prochaines échéances :

- 15.10.18 : dépôt des listes pour le poste de Municipal
- 29.10. 18 à 20h00 : conseil communal
- 25.11.18 : votation populaire + élection à la Municipalité (1<sup>er</sup> tour)
- 10.12. 18 à 20h00 : conseil communal
- 16.12. 18 ; 2e tour de l'élection à la Municipalité

Il clôt la séance à 20h55.



P. Thévoz  
Président



S. Laverrière  
Secrétaire

Faug, septembre 2018

Approuvé lors de la séance du conseil communal du 30 octobre 2018.